



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Remboursement du traitement de l'hypothyroïdie

Question écrite n° 38930

#### Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de prise en charge par la sécurité sociale du TCAPS dans le cadre d'un traitement de l'hypothyroïdie. En France, le Levothyrox était une hormone de synthèse incontournable prescrite à trois millions de personnes. La nouvelle formule du médicament, commercialisée en mars 2017, entraînait de nombreux effets indésirables, signalés par 17 310 patients français en novembre 2017. Cette même année, la substitution forcée de 3 millions de patients par le Lévothyrox "NF" avait déclenché une crise sanitaire majeure. Le T'CAPS, mis sur la marché en 2018 sous forme non de comprimés mais de "capsules molles », il est un médicament alternatif aux Levothyrox et n'a pas déclenché de problèmes en matière de "pharmacovigilance". Il convient aux patients ayant une hypersensibilité à certains excipients. Or contrairement aux anciennes formules du Levothyrox, le TCAPS n'est à l'heure actuelle pas remboursé par la sécurité sociale. De plus, le prix est fixé librement et varie significativement d'une structure à une autre. Les associations de défense des malades plaident pour un remboursement à 30 % avec un prix fixé, permettant la prise en charge du "reste à charge" par les complémentaires. Aussi, il demande au Gouvernement s'il envisage le remboursement de ce médicament afin que les patients n'aient pas à changer, pour de simples raisons financières, un traitement indispensable, au risque de mettre leur santé en danger.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Falorni](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38930

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [18 mai 2021](#), page 4177

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)